

NOTE DE SYNTHÈSE
CONSEIL SYNDICAL du vendredi 6 mars 2026 à 18 heures 30
A la Salle Bernard LAURENT de l'Atelier à Gournay-en-Bray

1. Approbation du procès-verbal du lundi 9 février 2026
2. Approbation du procès-verbal du mardi 17 février 2026
3. Compte financier unique 2025 et affectation du résultat 2025 - Annexes 1 à 6

a) **Service « EAU POTABLE »**

Vote du compte financier unique 2025

Présidé par le doyen du conseil syndical, Monsieur BROUX Emmanuel ne participe pas au vote.

Le compte financier unique 2025 « Eau potable » se résume de la manière suivante :

SAEPA DU BRAY SUD EAU - EAU - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 850 037,06	940 454,00	3 790 491,06
	Recettes réalisées (1)	B	1 887 938,79	1 018 932,67	2 906 871,46
	Restes à réaliser	C	172 329,00	0,00	172 329,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 157 008,00	2 218 306,97	4 375 314,97
	Dépenses réalisées (1)	E	1 428 385,98	945 595,38	2 373 981,36
	Restes à réaliser	F	320 774,00	0,00	320 774,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	459 552,81	73 337,29	532 890,10
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-693 029,06	1 277 852,97	584 823,91
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-233 476,25	1 351 190,26	1 117 714,01
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-148 445,00	0,00	-148 445,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-381 921,25	1 351 190,26	969 269,01

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice. Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 351 190.26 euros.

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation « Eau potable » comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	73 337.29 €
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	1 277 852.97 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	1 351 190.26 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	-233 476.25 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-148 445.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-381 921.25 €
AFFECTATION (2) = d.	1 351 190.26 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	381 921.25 €
3) Report en exploitation R 002	969 269.01 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

b) Service « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Vote du compte financier unique 2025

Présidé par le doyen du conseil syndical, Monsieur BROUX Emmanuel ne participe pas au vote.

Le compte financier unique 2025 « Assainissement collectif » se résume de la manière suivante :

SAEPA DU BRAY SUD AC - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 674 594,89	600 043,00	2 274 637,89
	Recettes réalisées (1)	B	1 456 377,28	489 288,22	1 945 665,50
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 137 148,00	836 153,30	1 973 301,30
	Dépenses réalisées (1)	E	825 554,99	431 173,78	1 256 728,77
	Restes à réaliser	F	57 500,00	0,00	57 500,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	630 822,29	58 114,44	688 936,73
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-537 446,89	236 110,30	-301 336,59
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	93 375,40	294 224,74	387 600,14
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-57 500,00	0,00	-57 500,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	35 875,40	294 224,74	330 100,14

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice. Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 294 224.74 euros.

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation « Assainissement collectif » comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	58 114.44 €
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	236 110.30 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	294 224.74 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	93 375.40 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-57 500.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	294 224.74 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	294 224.74 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

c) Service « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

Vote du compte financier unique 2025

Présidé par le doyen du conseil syndical, Monsieur BROUX Emmanuel ne participe pas au vote.

Le compte financier unique 2025 « Assainissement non collectif » se résume de la manière suivante :

SAEPA DU BRAY SUD ANC - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	115 000,00	140 000,00	255 000,00
	Recettes réalisées (1)	B	41 300,65	119 477,45	160 778,10
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	132 000,00	335 929,38	467 929,38
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	62 995,72	62 995,72
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	41 300,65	56 481,73	97 782,38
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	436 990,95	195 929,38	632 920,33
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	478 291,60	252 411,11	730 702,71
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	478 291,60	252 411,11	730 702,71

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice. Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 252 411.11 euros.

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation « Assainissement non collectif » comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	56 481.73 €
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	195 929.38 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	252 411.11 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	478 291.60 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	252 411.11 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	252 411.11 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

4. Budget Primitif 2026 - Annexes 1 à 6

a) Service « EAU POTABLE » Vote du budget primitif 2026 : Il se résume de la manière suivante :

SAEPA DU BRAY SUD EAU - EAU - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1
EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 189 646,291 220 377,28
+		
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,000,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)(si excédent) 0,00969 269,01
=		
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		2 189 646,292 189 646,29
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 694 476,002 076 397,25
+		
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	320 774,00172 329,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)(si solde positif) 233 476,250,00
=		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 248 726,252 248 726,25
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)		4 438 372,544 438 372,54

b) Service « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » Vote du budget primitif 2026 : Il se résume de la manière suivante :

SAEPA DU BRAY SUD AC - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1
EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	869 224,74 575 000,00
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00 0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) (si excédent) 0,00 294 224,74
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	869 224,74 869 224,74
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	891 599,00 855 723,60
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	57 500,00 0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) (si solde positif) 0,00 93 375,40
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	949 099,00 949 099,00
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 818 323,74 1 818 323,74

c) Service « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

Vote du budget primitif 2026.

Il se résume de la manière suivante :

SAEPA DU BRAY SUD ANC - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1
EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	402 711,11 150 300,00
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00 0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) (si excédent) 0,00 252 411,11
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	402 711,11 402 711,11
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	155 000,00 90 000,00
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00 0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) (si solde positif) 0,00 478 291,60
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	155 000,00 568 291,60
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	557 711,11 971 002,71

5. Travaux de création du réseau d'eaux usées, boulevard de Verdun et rue des Pipets à Gournay-en-Bray - Choix de l'entreprise

Le SAEPA du Bray Sud projette la création du réseau d'eaux usées Boulevard de Verdun et Rue des Pipets. Ces travaux permettent de connecter 6 habitations au réseau collectif. En effet, ces habitations disposent actuellement de systèmes d'assainissement non collectif pour la plupart non conformes présentant des risques sanitaires et environnementaux. La solution technique retenue est de créer un nouveau collecteur gravitaire avec poste de refoulement équipé d'un système de traitement anti-H₂S et télégestion. La conduite de refoulement rejoindra le réseau existant, au départ de la rue des Pipets. Il est également prévu le remplacement du réseau d'eau potable avec la reprise des branchements qu'il dessert jusqu'en limite de propriété.

Une consultation a été lancée via le site du BOAMP (avis 25-117951 du 22 octobre 2025) et la plate-forme de dématérialisation achat-public. A l'issue de cette consultation 3 entreprises ont remis une offre dans les délais impartis : SADE, CISE TP et RAMERY TP. Un rapport d'analyse des offres a été établi par le maître d'œuvre, EGIS Eau et présenté à la commission d'appel d'offres du 02 mars 2026. La Commission d'appel d'offres a décidé à l'unanimité de retenir l'entreprise pour un montant de €.

Une demande de financement va être réalisée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

6. Réalisation du schéma directeur des réseaux d'eau potable et du PGSSE (Plan de la gestion sanitaire des eaux) production-distribution et ressource - Choix du bureau d'études

Le SAEPA de Bray Sud souhaite engager le diagnostic de son système d'alimentation en eau potable sur l'ensemble de son territoire afin d'aboutir à l'élaboration d'un schéma directeur (les diagnostics existants commençant à être obsolètes et ne sont pas harmonisés à l'échelle du périmètre du syndicat).

Cette étude a pour but de présenter aux élus l'état des lieux du service eau potable et de proposer les solutions techniques les mieux adaptées pour l'optimiser et l'améliorer. Ces solutions devront répondre aux objectifs suivants :

- Garantir à la population actuelle et future des solutions durables pour une alimentation en eau en quantité suffisante et de qualité satisfaisante : amélioration de la production et de la distribution ;
- Optimiser la gestion du service : préconisations sur le renouvellement des équipements, renforcements et extensions nécessaires, enrichissement de la connaissance patrimoniale... ;
- Garantir la cohérence entre développement des équipements et urbanisation ;
- Mettre en place le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux à l'échelle du SAEPA du Bray Sud sur les volets production-distribution (obligation réglementaire avant le 12 janvier 2029) et ressource (obligation réglementaire avant le 12 juillet 2027).

Une consultation a été lancée via le site du BOAMP (avis 26-332 du 05 janvier 2026) et la plate-forme de dématérialisation achat-public. A l'issue de cette consultation 3 entreprises ont remis une offre dans les délais impartis : SOGETI Ingénierie, BFIE Conseils et VERDI Normandie. Un rapport d'analyse des offres a été établi par le SIDESA, AMO sur cette opération et présenté à la commission d'appel d'offres du 02 mars 2026. La Commission d'appel d'offres a décidé à l'unanimité de retenir l'entreprise pour un montant de€.

Une demande de financement va être réalisée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

Informations et questions diverses